



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 3 novembre 2016]

Date de la convocation  
28 octobre 2016  
Date d'affichage  
28 octobre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 23  
Procurations : 7  
Votants : 30

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL  
Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires*  
*Adjoint*s

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET,  
Bernard BARTHE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT,  
Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE Alain HORTUS, Jean BATAILLOU,  
Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON,  
Dominique BOYER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Christine BOUTONNET

**N°133 / 2016**

*Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU*

**OBJET DE DELIBERATION : Convention avec la commune de Brens, pour la mise à disposition des agents du service de Police Municipale et de leurs équipements**

La convention précédente existe depuis 2013. Arrivée à terme, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler.

Dans les grandes lignes, les pouvoirs de police relèvent de l'autorité du Maire territorialement compétent, les policiers municipaux de la commune de Gaillac sont donc placés sous l'autorité du Maire de Brens lors des interventions sur le territoire de Brens.

La convention fixe une durée moyenne d'intervention de 20 heures par mois, ainsi qu'un coût horaire moyen. Elle précise en outre l'état du personnel, les modes de saisie, équipements et matériels mis à disposition.

Conclue pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement.

[1 ANNEXE](#)

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le renouvellement de la convention avec la commune de Brens pour la mise à disposition des agents de Police municipale et de leurs équipements.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 4 novembre 2016

**Le maire**  
**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20161103-133-2016-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2016  
Date de réception préfecture : 08/11/2016